Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Décision Prud'homales faisant fi des preuves !

Par FJT34

Bonjour,

Permettez moi de vous présenter un très très bel exemple de Déni de Démocratie, vous n'avez absolument aucune chance d'obtenir gain de cause puisque les Magistrats en ont décidé autrement malgré des preuses factuelles et indiscutables, et des faits condamnables pourtant bien reconnus par ces derniers !

Après vous avoir de nouveau débouté en Appel, en faisant totalement fi des preuves, de la Loi et du Code du travail, on vous annonce que vous pouvez toujours essayer de faire Respecter vos Droits en allant devant la Cour de Cassation pour la modique somme de 4 à 5.000? (Hors frais annexes) ... C'est ça la Justice Française !!!

Je l'affirme et je le prouve : www.magouillesprudh34.fr

Ma question : Dans ces conditions, et étant donné que je n'ai pas les moyens financier pour me rendre en Cassation, si les Magistrats des Prud'hommes ne Respectent pas la Loi ni le Code du travail alors à qui dois-je m'adresser pour faire Respecter mes Droits de Citoyen Français !?

Cordialement, FJT

Par ESP

Bonsoir

Si vous avez peu de moyens, peut être avez vous droit à l'aide juridictionnelle ?